

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 15 novembre 2021 **N°** CP-2021-10-12-5

12 ème Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Développement des publics et des territoires

Service consulté

CONTRATS DE REBOND CULTUREL AU TITRE DU PLAN ALSACIEN DE REBOND SOLIDAIRE ET DURABLE - PROPOSITIONS D'APPROBATION DE CONVENTIONS ET D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du Plan alsacien de rebond, solidaire et durable, adopté par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace lors de sa séance du 26 mars 2021 (n° CD-2021-4-8-4), d'approuver des conventions de partenariat et de décider de l'attribution de subventions de fonctionnement pour la réalisation de Contrats de rebond culturel pour un montant de 963 146 € au titre de 2021 et de 157 974 € au titre de 2022.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable des sept commissions territoriales de la CeA.

Afin d'accompagner la résilience de la société alsacienne, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a adopté un Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable lors de sa réunion du 26 mars 2021. Le volet culturel de ce dernier comprend notamment les Contrats de rebond culturel dont les modalités opérationnelles ont été fixées par la Commission permanente lors de sa séance du 31 mai 2021 (N° CP-2021-6-6-9).

Les contrats de rebond culturel sont à destination des intercommunalités, des Communes et de leurs groupements. Ils ont pour objectifs la mise en réseau et le partenariat

Dans le cadre d'un appel à déclaration d'intention, la Collectivité européenne d'Alsace a proposé deux modes d'action : un contrat de rebond pour un évènementiel culturel et un contrat de rebond pour une résidence artistique.

Evènementiel culturel

Par événementiel culturel est visée l'organisation d'une action culturelle ponctuelle, participant à l'animation et à l'attractivité d'un territoire pendant la saison culturelle 2021-2022.

L'évènement peut constituer une manifestation unique inédite ou venir en complément d'une programmation culturelle préexistante en permettant une ouverture élargie à d'autres territoires ou publics. Elle favorise le soutien de professionnels de la culture, artistes intermittents, compagnies.

Pour chaque événementiel culturel retenu, la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace doit être arrêtée par la Commission permanente dans le respect des règles suivantes : un taux fixé à 40% du coût du projet éligible dans la limite d'un plafond de $10\ 000\ \in$.

Résidence artistique

La notion de résidence artistique renvoie à la présence d'une équipe artistique professionnelle, sur un territoire et pour une durée longue, accompagnée par une collectivité et associant des opérateurs locaux (culturels, éducatifs, sociaux...) dans l'objectif partagé d'une rencontre avec les habitants à travers un ensemble d'actions (rencontres, ateliers, spectacles).

La subvention de la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en place d'une résidence artistique est fixée par la Commission permanente et peut aller jusqu'à 80% du coût du projet éligible.

Le rapport de présentation de la délibération du 31 mai 2021 envisageait de limiter le nombre de conclusion de contrats « Evénementiel culturel » et « Résidence artistique » à un contrat de chaque type par établissement public de coopération intercommunal (EPCI) candidat. A défaut d'EPCI volontaire, la contractualisation était ouverte aux Communes porteuses de centralité, dans la limite d'une par EPCI, à l'échelon d'un quartier pour certaines Villes ou à l'échelon d'un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

La délibération adoptée n'a cependant pas repris expressément cette limitation, et l'appel à déclaration d'intention diffusé aux partenaires potentiels n'a pas non plus mentionné une telle limitation, ce qui a conduit certains bénéficiaires potentiels à présenter plusieurs projets intéressants sur le même territoire.

Dans ces conditions, il est proposé d'acter expressément la faculté de retenir, à l'échelle d'un même EPCI, plusieurs projets, indépendamment de la nature du porteur public (EPCI, commune, PETR) dès lors qu'ils répondent aux ambitions du dispositif « contrats de rebond culturel » et s'inscrivent dans ses enjeux.

PROPOSITION D'ENGAGEMENT DES SEPT TERRITOIRES DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE EN FAVEUR DES CONTRATS DE REBOND CULTUREL

Les crédits impartis aux Contrats de rebond culturel bénéficiant d'une autorisation d'engagement sur deux ans, les Commissions Territoriales ont rendu leurs avis en précisant si les subventions étaient à verser au titre de l'année 2021 ou 2022.

TERRITOIRE NORD ALSACE

Sur avis de la 9ème Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 4 octobre et du 4 novembre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 13 Evènementiels culturels ainsi que pour 5 Résidences artistiques pour un montant total de 137 412 € ainsi répartis :

Evènementiels culturels

| Communauté de communes | Projet | Montant subvention |
|------------------------|---|--------------------|
| La Basse-Zorn | La Basse-Zorn A l'An Vert | 10 000 € |
| Outre-Forêt | Spectacle bilingue La Traversée du temps dans le cadre de Territoire 1870 | 10 000€ |

| Commune | Projet | Montant subvention |
|---------------------|--|--------------------|
| Bischwiller | La fête des fifres | 10 000 € |
| | La programmation estivale | 4 000 € |
| | Les sonates d'automne | 10 000 € |
| | Connais mon musée | 3 200 € |
| Weyersheim | Le programme d'animation de la bibliothèque | 2 000 € |
| Hoerdt | Le messti hoerdtois | 6 000 € |
| Woerth | Reconstitution de la bataille du 6 aout 1870 | 7 200 € |
| Gundershoffen | La fête des Lumières | 10 000 € |
| Lauterbourg | Cinéma en plein air | 2 000 € |
| Soultz- sous-Forêts | Festival de rue | 4 000 € |
| Seltz | Cabaret La Budig | 480 € |

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 78 880 €

Résidences artistiques

| Communauté d'agglomération | Projet | Montant subvention |
|-------------------------------|-------------------|--------------------|
| Haguenau | OtandemO | 9 658 € |
| La Plaine Du Rhin | J'aime la chasse? | 13 472 € |

| Communes | Projet | Montant subvention |
|--------------|-----------------------|--------------------|
| Bischwiller | D'Ici et d'Ailleurs | 28 000 € |
| Reichshoffen | Winds Orchestra | 1 702 € |
| | Le Barbier de Séville | 5 700 € |

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 58 532 €.

TERRITOIRE OUEST ALSACE

Sur avis de la 10ème Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 11 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 6 Evènementiels culturels ainsi que pour 7 Résidences artistiques, pour un montant total de 213 074 € dont 76 074 € au titre de l'année 2022.

• Evènementiels culturels

| Commune | Projet | Montant subvention |
|------------|---------------------------------|--------------------|
| Duppigheim | Programme culturel du défilé de | 10 000 € |
| | voitures anciennes | |
| Marlenheim | Soirs d'été | 5 858 € |

| Marmoutier | Festival Recup'Art | 4 000 € |
|-------------|------------------------------|----------------|
| | | Dont |
| - armoutier | restival necup Are | 1560 € en 2021 |
| | | 2440 € en 2022 |
| Quatzenheim | Forum contre l'antisémitisme | 512 € |
| Rosheim | Festival de l'humour | 10 000 € |
| Wolschheim | Concert de Noël | 1 200 € |

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 31 570 € dont 2 440 € au titre de l'année 2022.

Résidences artistiques :

| Communauté de communes | Projet | Montant subvention |
|--|---|--|
| Alsace Bossue | Résidence de l'illustrateur Maxence Dupeyre Résidence de création d'Inkyeong Kim | 19 600 € |
| Hanau-La Petite Pierre | Résidence de Hanau-La Petite Pierre | 36 000 € Dont 15 000 € en 2021 21 000 € en 2022 |
| Pays de la Zorn | Résidences des bibliothèques de la Zorn | 28 000 € Dont 5 630 € en 2021 22 370 € en 2022 |
| Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord | Au grès de Rhoda | 32 064 € Dont 20 000 € en 2021 12 064 € en 2022 |

| Commune | Projet | Montant subvention |
|------------|----------------------------|--|
| Saverne | Compagnie Les Méridiens | 53 200 € Dont 35 000 € en 2021 18 200 € en 2022 |
| Wasselonne | Faire société à Wasselonne | 12 640 € |

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 181 504 € dont 73 634 € au titre de l'année 2022.

TERRITOIRE EUROMETROPOLE

Sur avis de la 11ème Commission Eurométropole de Strasbourg du 2 novembre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 6 Evènementiels culturels ainsi que pour 4 Résidences artistiques, pour un montant total de 183 600 € dont 31 200 € au titre de l'année 2022.

• Evènementiels culturels

| Syndicat intercommunal à vocation unique | Projet | Montant subvention |
|--|------------------------------|--------------------|
| SIVU Ravel (Ecole intercommunale de musique de Mundolsheim, Lampertheim, Vendenheim) | Animation Musiques Actuelles | 5 820 € |

| Commune | Projet | Montant subvention |
|--------------|-----------------------------------|--------------------|
| Achenheim | Spectacle Hiver | 200 € |
| Entzheim | Festival L'Escale dans les Nuages | 10 000 € |
| Fegersheim | Les Flâneries | 10 000 € |
| Geispolsheim | Festival Alsacien | 2 200 € |
| Holtzheim | Cinéma de plein-air | 1 300 € |

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 29 520 €.

Résidences artistiques

| Commune | Projet | Montant subvention |
|----------------|--------------------------------|-----------------------|
| Bischheim | Résidence artistique Sémaphore | 15 200 € |
| | · | Dont 15 200 € en 2022 |
| Bischheim | Résidence artistique Emmaüs | 16 000€ |
| | · · | Dont 16 000 € en 2022 |
| Oberhausbergen | Résidence culturelle Bienvenue | 30 400 € |
| Ostwald | York et Platonov | 92 480 € |

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 154 080 € dont 31 200 € au titre de l'année 2022.

TERRITOIRE CENTRE ALSACE

Sur avis de la 12^{ème} Commission Centre Alsace et de l'Equité territoriale du 4 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 7 Evènementiels culturels ainsi que pour 5 Résidences artistiques pour un montant total de 176 053 € ainsi répartis :

• Evènementiels culturels

| Communauté de communes | Projet | Montant subvention |
|------------------------|---|--------------------|
| Pays de Barr | Le Festival Clair de Rue et Clair de nuit | 10 000 € |
| Ried Marckolsheim | La Nuit de la Lecture | 320 € |

| Commune | Projet | Montant subvention |
|------------|--|--------------------|
| Andlau | Escape Game | 780 € |
| Barr | Le Festival l'Air de Lire | 6 000 € |
| Beblenheim | La Fête de la Bibliothèque | 400 € |
| Erstein | Le Festival Gainsbourg Affirmatif | 10 000 € |
| Sélestat | Les 500 ans de la mention sélestadienne de la tradition de l'arbre de Noël | 10 000 € |

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 37 500 €.

Résidences artistiques

| Communauté de communes | Projet | Montant subvention |
|------------------------|---------------------------|--------------------|
| Vallée de Villé | Les Voix de Strass | 10 000 € |
| Vallée de Villé | Les Jongleries au Climont | 22 000 € |

| Commune | Projet | Montant subvention |
|----------------------|-----------------------------|--------------------|
| Kaysersberg Vignoble | Hommage à Albert Schweitzer | 36 800 € |
| Obernai | Compagnie Equinote | 16 553 € |
| Sélestat | Création du Spectacle NOS | 53 200 € |

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 138 553 €.

TERRITOIRE REGION DE COLMAR

Sur avis de la 13^{ème} Commission Région de Colmar du 4 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 6 Evènementiels culturels ainsi que pour 2 Résidences artistiques pour un montant total de 80 208 € ainsi répartis :

Evènementiels culturels

| Communauté de communes | Projet | Montant subvention |
|------------------------|----------------------------|--------------------|
| Rhin Brisach | Weekend des Arts de la rue | 10 000 € |

| Communes | Projet | Montant subvention |
|-------------|-------------------------|--------------------|
| Ensisheim | Weekend Vidéo-Gaming | 4 000 € |
| Guebwiller | Noël Bleu | 10 000 € |
| Issenheim | Street Graffiti & Music | 7 200 € |
| Munchhouse | Cinéma de plein-air | 800 € |
| Wintzenheim | Clair de Noël | 3 600 € |

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 35 600 €.

Résidences artistiques

| Communauté de communes | Projet | Montant subvention |
|------------------------|-------------------------------|--------------------|
| Munster | Le journal de l'Inutile | 19 200 € |
| Guebwiller | Histoire des Jardins d'Alsace | 25 408 € |

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 44 608 €.

TERRITOIRE AGGLOMERATION DE MULHOUSE

Sur avis de la 14ème Commission Agglomération de Mulhouse du 29 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 2 Evènementiels culturels ainsi que pour 3 Résidences artistiques, pour un montant total de 193 700 € dont 50 700 € au titre de l'année 2022.

Evènementiels culturels

| Communes | Projet | Montant subvention |
|-------------|----------------------------|--------------------|
| Ottmarsheim | La Médiathèque sur l'Herbe | 1 200 € |
| Rixheim | Les Médiévales | 10 000 € |

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 11 200 €.

Résidences artistiques

| Communauté d'agglomérations | Projet | Montant subvention |
|----------------------------------|---------------------------|---|
| Mulhouse Alsace Agglomération | Résidence artistique JAIM | 100 000 € Dont 49 300 € en 2021 Dont 50 700 € en 2022 |

| Communes | Projet | Montant subvention |
|----------|-----------------|--------------------|
| Mulhouse | Kalisto Théâtre | 42 500 € |
| Mulhouse | 1 000 Choristes | 40 000 € |

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 182 500 € dont 50 700 € au titre de l'année 2022.

TERRITOIRE SUD ALSACE

Sur avis de la 15ème Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 4 et 28 octobre 2021, il est proposé d'attribuer des subventions pour l'organisation de 2 Evènementiels culturels ainsi que pour 4 Résidences artistiques, pour un montant total de 137 073 €, ainsi répartis :

Evènementiels culturels

| Commune | Projet | Montant subvention |
|------------|--|--------------------|
| Bartenheim | Les Zanimos | 833 € |
| Sierentz | Programme culturel du parc Eco- loisirs | 3 600 € |

Montant total des subventions pour les évènementiels culturels : 4 433 €.

Résidences artistiques

| Pôle d'Equilibre Territorial | Projet | Montant subvention |
|------------------------------|--------------|--------------------|
| Pays de Sundgau | Arts Vivants | 40 640 € |
| Pays de Sundgau | La Stuwa | 40 000 € |

| Communauté de communes | Projet | Montant subvention |
|------------------------|----------------------------|--------------------|
| CC Sundgau | Les Contes des Trois Juras | 32 000 € |

| Agglomération | Projet | Montant subvention |
|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Saint- Louis Agglomération | La Caravane des Ecritures Actives | 20 000 € |

Montant total des subventions pour les résidences artistiques : 132 640 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De valider la possibilité de retenir, à l'échelle d'un même établissement public de coopération intercommunale, plusieurs projets portés par un ou des bénéficiaires distincts, dès lors que ces projets répondent aux ambitions du dispositif « contrats de rebond culturel » et s'inscrivent dans ses enjeux, sans limitation du nombre de projets soutenus par territoire;
- D'élargir la liste des bénéficiaires potentiels de cette politique aux syndicats mixtes,
- D'attribuer les subventions de fonctionnement qui figurent en annexe 1 pour un montant total de 1 121 120 €, aux porteurs de projets listés dans cette même annexe et pour les projets qui y sont détaillés, au titre des Contrats de rebond culturel pour un montant de 963 146 € en 2021 et de 157 974 € en 2022 ;

- D'abroger la délibération n° CP-2021-6-6-9 du 31 mai 2021, mais uniquement en tant qu'elle prévoyait la passation obligatoire d'une convention pour les contrats de rebond culturel « Organisation d'événementiel culturel », qu'elle adoptait les deux modèles de convention afférents au dispositif « contrats de rebond culturel » et qu'elle imposait un versement en deux fois de toutes les subventions octroyées sur la base de ce dispositif;
- De préciser que les subventions seront versées en une fois et qu'elles pourront être reversées en tout ou partie à un ou des opérateurs culturels au titre de leur contribution à la réalisation du Contrat de rebond culturel ;
- De décider que les subventions octroyées au titre des résidences artistiques pourront être versées dès l'entrée en vigueur de la présente délibération, mais que le maintien de ces subventions est subordonné à la signature, au cours du premier semestre 2022, d'une convention particulière établie sur la base du modèle-type joint en annexe 2 ;
- De m'autoriser à signer les conventions particulières précitées sur la base du modèle-type figurant en annexe 2;
- De préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P164O002 (Subventions EPCI Contrats culturels de rebond).

Les imputations budgétaires sont détaillées dans les annexes financières, jointes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY

8/8